

Réunion du Groupe de coordination interbassin du 31 mai 2018

Articulation des procédures SDES et AFB de remontée de données ESO et ESU

Le service de la donnée et des études statistiques (SDES), service statistique du ministère en charge de l'environnement.

Les missions du SDES en matière du suivi de la qualité des eaux superficielles et souterraines

- informer les citoyens
- éclairer les débats de sociétés
- contribuer au suivi des politiques publiques
- donner des repères : permettre aux acteurs (citoyens, entreprises, territoires, États) de se situer les uns par rapport aux autres
- Contribuer aux comparaisons internationales (rapportage de données aux institutions internationales : agence européenne pour l'environnement, Eurostat, OCDE...)

Au sein de ce service, la sous-direction de l'information environnementale, en liaison avec les institutions nationales, européennes et internationales intéressées, rassemble, analyse et diffuse l'information environnementale, telle qu'elle est définie par la convention d'Aarhus. Elle élabore des synthèses statistiques et économiques dans ce domaine. Ces résultats sont diffusés et mis à disposition sous diverses formes : publications, web, partenariats internes et externes. Ces travaux portent notamment sur les problématiques liées à la **qualité des eaux souterraines et superficielles**.

Pour mener à bien cette mission, le service exploite les données de qualité des eaux superficielles et souterraines en métropole et dans les outre-mer, réseaux gérés par les agences et offices de l'eau.

Pour quels usages ?

- 1 **Les reportages internationaux « qualité de l'eau »** : le SDES a pour mission de rapporter chaque année à l'agence européenne pour l'environnement des données du réseau RCS portant sur la qualité des eaux superficielles et souterraines. Ce reportage intervient en fin d'année. Les données rapportées durant l'année « n » portent sur le millésime « n-1 ». **Cet**

échancier impose de disposer de données stabilisées sur les plateformes de téléchargement Ades et Naïades concernant l'année « n-1 » au plus tard fin septembre de l'année « n ».

2 Les reportages internationaux « rejet de polluants à la mer » (Convention Oskar) : le SDES a pour mission de rapporter chaque année dans le cadre de la convention Oskar des données portant sur les quantités de polluants rejetés à la mer en métropole. Ce rapportage intervient en fin d'année et ne concernent que les eaux superficielles (concentration de polluants, débits). Les données rapportées durant l'année « n » portent sur le millésime « n-1 ». **Cet échancier impose de disposer de données stabilisées sur les plateformes de téléchargement HYDRO et Naïades concernant l'année « n-1 » au plus tard fin septembre de l'année « n ».**

3 La production d'indicateurs : sur la base de ces données (RCO, RCS, ...) , le service produit chaque année une batterie d'indicateurs thématiques :

- a. indices Nitrate : chiffres clés de l'environnement, chiffres clés sur l'eau, indicateurs ONB
- b. indices Pesticides : chiffres clés de l'environnement, suivi du plan Ecophyto, indicateurs ONB
- c. flux de polluants à la mer : chiffres clés de l'environnement
- d. La mise à disposition des informations sur le site internet du SDES

4 La mise à disposition des informations sur le site internet du SDES (publications web et collections)

Les difficultés rencontrées jusqu'à présent

1 Une mise à disposition des données brutes non optimale malgré l'existence d'Ades et de Naïades :

- Une alimentation d'Ades hétérogène (calendrier, qualité...)
- Une alimentation de Naïades hétérogène (calendrier, qualité...) et non compatible avec les échéances des reportages

2 Une opération de collecte des données brutes très chronophage :

- nécessité pour le SDES de solliciter en direct les agences et offices de l'eau pour collecter des données
- des délais de livraisons parfois très longs (pour les eaux superficielle, fin février 2018 pour certains DOM et fin novembre

pour certaines agences ; pour les eaux souterraines, fin janvier pour 2018 pour certaines agences)

- pour les données collectées directement auprès des agences et offices de l'eau (hors Naïades et Ades) : des formats hétérogènes de jeux de données (libellés différents pour une même variable, types différents pour une même variable - tantôt caractères, tantôt numérique, des séparateurs de champs différents...)
- de fréquentes modifications des données transmises

3 Des risques sur la qualité des données transmises, sur leur comparabilité avec d'autres traitements

Les contraintes de transmission pour Naïades et les Agences de l'eau

1. Le temps de validation des données par les Agences de l'eau

La validation des données obtenues en année n-1 par les Agences (et Offices de l'eau) nécessite un temps de traitement. Il est donc nécessaire que les Agences expriment le délai dont elles ont besoin pour valider leurs données afin d'établir un rétro-planning cohérent.

2. Le temps de vérification du format des données adressées par les Agences de l'eau

Une fois la validation de données effectuée, l'agence de l'eau doit procéder, pour l'intégration dans Naïades à la vérification du format des données à partir d'outils proposés par Naïades et apporter des corrections en cas d'erreurs bloquantes. Il est également indispensable que les Agences expriment le temps nécessaire à cette étape.

3. Le temps d'intégration des données dans Naïades

Le site Naïades disposera de nouveaux outils d'alimentation à partir de fin 2018, ce qui permettra d'accélérer les temps d'envoi des données par les producteurs, les temps de contrôle et les temps de publication dans Naïades. Ces outils sont :

- Un portail d'alimentation sur lequel les producteurs de données pourront venir déposer leurs données et les contrôler de façon rapide et autonome.
- Un outil de consultation des Services Web des Agences lorsqu'il existe.

Toutefois, même avec ces dispositifs, il est nécessaire de laisser un délai entre la publication des données par les producteurs et l'accès à celles-ci sur Naïades afin d'indexer et publier les données, gérer les éventuels problèmes... . Ce délai est de l'ordre de **trois à quatre semaines**.

Pour l'année 2018, le calendrier d'actualisation des données dans Naïades a été fixé en coopération avec les Agences de l'eau et en prenant en compte les développements nécessaires aux nouveaux outils d'alimentation. La mise à disposition des données des Agences ne pourra pas avoir lieu avant le mois de Novembre..

Proposition au GCIB

- **Disposer de données stabilisées sur les plateformes de téléchargement Ades et Naïades concernant l'année « n-1 » au plus tard fin septembre de l'année « n » à partir de l'année 2019.**
- **Mettre en place un rétro-planning répondant à ce besoin et respectant les temps nécessaires à la validation des données par les Agences de l'eau et à la diffusion des données dans Naiades (réception des données agence au plus tard début septembre) et dans d'ADES.**